

**Fonds Commun de Placement**

**EDOUARD 7 GESTION EURO**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022**

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP EDOUARD 7 GESTION EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 février 2023

Le Commissaire aux Comptes  
**CONSEILS ASSOCIES S.A.**



Bertrand de MONTs

# RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2022

## **EDOUARD 7 GESTION EURO**

# INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

« EDOUARD 7 GESTION PRIVÉE a mis en place une Politique de Meilleure sélection/Meilleure exécution et a établi une liste d'intermédiaires et de contreparties avec lesquels les gérants travaillent pour la transmission sur le marché des ordres initiés pour le compte de la gestion collective et de la gestion individualisée sous mandat. Cette liste est mise à jour au moins une fois par an et en cas de demande spécifique d'intégration ou de retrait d'un acteur de la part d'un gérant. Les critères de sélection incluent notamment la qualité de la prestation fournie dans l'intérêt du client, la fréquence et la qualité des informations délivrées, la réactivité face au marché. »

## **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **Information relative au traitement des actifs non liquides**

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

Il n'y a pas d'effet de levier dans ce fonds.

## **Information sur la rémunération**

Cette procédure n'est pas destinée à remplacer le contrat de travail d'un salarié au sein de la société. Elle vise à rappeler les règles auxquelles la société de gestion doit se soumettre afin de respecter, selon la fonction de la personne embauchée, les prescriptions professionnelles en matière de rémunération.

EDOUARD 7 GESTION PRIVÉE est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF dans le cadre des programmes d'activités suivants :

- gestion collective sous la forme de FIVG (FIA sous AIFM intégrale),
- gestion individuelle sous mandat,
- RTO,
- gestion de mandat d'arbitrage dans le cadre de l'assurance vie en unités de comptes,
- conseil en investissement financier,
- courtage en assurance.

Ces programmes autorisés emportent le respect d'un certain nombre d'obligations dont les sources résident dans la loi (code monétaire et financier) ou le règlement général de l'AMF. Elles s'imposent aux sociétés de gestion, leurs collaborateurs et dirigeants.

La présente politique de rémunération a pour objet de décrire les principes et les règles de rémunération du personnel d'EDOUARD 7 GESTION PRIVEE. Celle-ci fait l'objet d'une évaluation interne annuelle.

## I. Références Réglementaires

- Directive européenne "AIFM" n°2011/61/UE du 8 juin 2011
- Règlement Délégué 231/2013/UE du 19 décembre 2012
- Directive européenne « MIF II » n°2014/65/UE du 15 mai 2014
- Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016
- Position de l'AMF n°2013-11 portant sur les politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs
- Guide AIFM – Rémunération des gestionnaires de fonds d'investissement alternatif
- Dispositions communes en matière de rémunération approuvées par l'AFG - AFIC - ASPIM et par le collège de l'AMF le 23/11/2010.
- Position AMF n° 2013-24 - Politiques et pratiques de rémunération des prestataires de services d'investissement.
- RGAMF : articles 319-10

## II. Politique de rémunération variable mise en place par EDOUARD 7 GESTION PRIVEE

Cette politique de rémunération variable est conforme à l'annexe II de l'article 13 de la Directive AIFM visant à décourager la prise de risque excessive. Elle prend en compte les dispositions communes en matière de rémunération de l'AFG – AFIC – ASPIM approuvées par l'AMF en qualité de règles professionnelles.

Les catégories de personnel concernées par la qualité de preneur de risque sont :

- Monsieur Sylvain SOURDAIN : Président gérant collectif et privé et RCCI ;
- Madame Delphine LAIRAN : Directrice Générale gérante collective et privée et contrôleuse des risques ;
- Madame Sophie NEFTEL, Responsable de la gestion et gérante collective et privée ;
- Monsieur Stanislas MAIDANATZ, Gérant privé (Activité commerciale uniquement) ;

Et

- Madame Sandrine GAUTIER, Assistante Middle Office est concernée également par la rémunération variable sans qu'elle ne soit qualifiée de preneuse de risque au sens de la directive AIFM ;
- Monsieur Alexandre RAULT, ingénieur patrimonial est concerné également par la rémunération variable sans qu'il ne soit qualifié de preneur de risque au sens de la directive AIFM ;

Au vu de la taille de la société et du montant des actifs sous gestion (FIA), de l'organisation interne et de la simplicité des activités, EDOUARD 7 GESTION PRIVEE a adopté pour l'ensemble de ses collaborateurs, le principe de proportionnalité, qui a été validé par l'AMF lors de la demande d'agrément AIFM en 2017.

Les collaborateurs d'EDOUARD 7 GESTION PRIVEE perçoivent une rémunération fixe qui prend en compte le barème du marché et certains collaborateurs perçoivent en plus une rémunération variable dont le montant n'est pas garanti. Toutefois, à titre exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et uniquement la première année, une rémunération variable exceptionnelle peut être garantie.

La rémunération variable de chacun des collaborateurs dépend de deux critères :

- un critère objectif : les deux dirigeants responsables se réunissent chaque année et décident de la distribution ou non d'un bonus qui dépend du chiffre d'affaires et des résultats d'EDOUARD 7 GESTION PRIVEE, sur l'année et sur le moyen terme.
- Des critères plus individuels financiers et non financiers, qui sont à leur libre appréciation, ayant trait à la participation du salarié au développement d'EDOUARD 7 GESTION PRIVEE, à la qualité d'exécution du travail (atteinte d'objectifs, comportement, chiffre d'affaires réalisé, ...)

Les rémunérations variables qui sont allouées chaque année aux collaborateurs représentent des montants faibles tant en valeur absolue qu'en proportion des rémunérations fixes pour les gérants financiers.

Aux fins de justifier du principe de proportionnalité, les éléments d'appréciation à ce jour sont les suivants :

A. Taille :

La taille d'EDOUARD 7 GESTION PRIVEE est modeste, tant sur les effectifs (6 personnes au total avec une embauche au cours de 2022) que sur le nombre de FIA gérés (un seul FIA à vocation générale) et du montant des actifs sous gestion en gestion privée et collective.

B. Proportion de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe :

EDOUARD 7 GESTION PRIVEE retient un maximum de la rémunération variable pour les catégories de personnel concerné à 30% maximum de la rémunération fixe et au plafond de 100 K€. Cette rémunération variable est versée uniquement en monnaie scripturale.

Par ailleurs, les dirigeants peuvent recevoir des dividendes. Ces dividendes ne constituent en aucun cas une rémunération détournée, ils sont encadrés par les statuts de la société de gestion.

C. Organisation interne :

EDOUARD 7 GESTION PRIVEE est une SAS indépendante de droit français qui a dans ses effectifs les deux associés fondateurs. Elle est agréée AIFM intégrale et exerce également l'activité de gestion sous mandat et de réception et transmission d'ordres.

D. Nature, portée et complexité des activités :

EDOUARD 7 GESTION PRIVEE ne présente pas de risques complexes. La stratégie d'investissement décrite dans le prospectus du FIA agréé en 2017 est simple, ne comporte pas d'ingénierie financière ; elle reste très compréhensible. Il s'agit notamment d'investissements en OPC (produits de taux, du marché monétaire, actions) et des instruments financiers simples, sans avoir recours à aucun instrument financier complexe, ni de stratégie complexe.

La politique de rémunération d'EDOUARD 7 GESTION PRIVEE est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage aucunement une prise de risque excessive ou incompatible avec les profils de risque, le règlement AMF ou les documents constitutifs de son FIA.

EDOUARD 7 GESTION PRIVEE ne verse pas de rémunération liée à la résiliation anticipée du contrat de travail, ni de pension discrétionnaire de retraite.

EDOUARD 7 GESTION PRIVEE s'assure que chacun des preneurs de risque tels que définis ci-dessus s'engage à ne pas utiliser de stratégie de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération.

### III. Comité de rémunération

Il n'y a pas de Comité de rémunération

#### A. Dispositif de contrôle permanent en matière de rémunération variable :

Le RCCI dirigeant intègre le domaine de la rémunération variable dans les risques potentiels de conflit d'intérêt.

La présente politique est mise en place pour minimiser les risques en la matière. Un contrôle de son application est intégré dans le programme annuel de contrôle du RCCI délégataire.

Le contrôle consiste à vérifier :

- L'application des modalités de calcul de la rémunération variable des dirigeants et gérants,
- Le respect permanent de la réglementation et la cohérence du dispositif par rapport au programme d'activité agréé par l'AMF.

Au titre de l'année 2022, le détail des rémunérations est le suivant,

Nombre de bénéficiaires : 3

Total rémunération : 317 K€

### **Evènements intervenus au cours de la période**

24/10/2022 Caractéristiques de gestion : Changement de l'indicateur de référence composite, auparavant : 75% FTSE MTS Eurozone Govt Bond 3-5 ans + 25% Euro Stoxx 50

24/10/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout du disclaimer relatif à l'article 7 du règlement Taxonomie 2020/852

24/10/2022 Frais : Diminution des frais indirects maximum de 3.5% à 2.3%

24/10/2022 Frais : suppression dans les commissions de mouvements de la tarification relative aux frais d'encaissement de coupons sur l'étranger

## BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>9 955 570,83</b>	<b>10 966 078,59</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>234 565,50</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	234 565,50	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>9 721 005,33</b>	<b>10 966 078,59</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 721 005,33	10 966 078,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>1 450,24</b>	<b>1 203,44</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>1 450,24</b>	<b>1 203,44</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>229 313,30</b>	<b>453 813,72</b>
<b>Liquidités</b>	<b>229 313,30</b>	<b>453 813,72</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 186 334,37</b>	<b>11 421 095,75</b>

## BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	10 209 728,59	10 841 313,67
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	21 367,16	346 517,60
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-64 564,47	-76 403,13
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10 166 531,28</b>	<b>11 111 428,14</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>19 803,09</b>	<b>309 667,61</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>19 803,09</b>	<b>309 667,61</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>10 186 334,37</b>	<b>11 421 095,75</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,01	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	14 532,75	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>14 532,76</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	994,42	993,84
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>994,42</b>	<b>993,84</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>13 538,34</b>	<b>-993,84</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	72 264,89	73 634,78
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-58 726,55</b>	<b>-74 628,62</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-5 837,92	-1 774,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-64 564,47</b>	<b>-76 403,13</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
I	FR0013236601	0,6 % TTC maximum	Actif net
R	FR0013236593	1,2 % TTC Taux maximum	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
I	FR0013236601	2,3% TTC maximum de l'actif net
R	FR0013236593	2,3% TTC maximum de l'actif net

## Commission de surperformance

### Part FR0013236601 I

Néant

### Part FR0013236593 R

Néant

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions : - France, Belgique Pays Bas : 0.05% minimum 10€ TTC - Autres pays : 0.05% minimum 30€ TTC Pour les Marchés à Terme Euronext Futures : 2€ TTC/lot Options Euronext : 0.50% avec minimum 7€ TTC OPC France : 15€ TTC OPC à l'étranger : 40€ TTC OPC off-shore : 150 € TTC Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

**Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
  - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
  - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### **Description des garanties reçues ou données**

#### **Garantie reçue :**

Néant

#### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FIA peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Les actifs faisant l'objet d'opérations de financement sur titres et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du FIA : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

### **Informations Complémentaires**

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FIA pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF peuvent s'ajouter aux frais facturés au FIA et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FIA.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>11 111 428,14</b>	<b>9 521 796,59</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 322 500,74	1 163 829,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-973 163,84	-532 247,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	288 554,93	351 541,45
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-262 526,23	-6 797,24
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-7 058,80	-1 075,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 254 477,11	689 008,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-30 279,08	1 224 198,03
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 224 198,03	535 189,06
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-58 726,55	-74 628,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>10 166 531,28</b>	<b>11 111 428,14</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	229 313,30	2,26	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	229 313,30	2,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-64 564,47	-76 403,13
<b>Total</b>	<b>-64 564,47</b>	<b>-76 403,13</b>

	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>II PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-28 349,55	-45 446,02
<b>Total</b>	<b>-28 349,55</b>	<b>-45 446,02</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>R1 PART CAPI R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-36 214,92	-30 957,11
<b>Total</b>	<b>-36 214,92</b>	<b>-30 957,11</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	21 367,16	346 517,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>21 367,16</b>	<b>346 517,60</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>I1 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	13 872,23	260 338,02
<b>Total</b>	<b>13 872,23</b>	<b>260 338,02</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>R1 PART CAPI R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 494,93	86 179,58
<b>Total</b>	<b>7 494,93</b>	<b>86 179,58</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	II PART CAPI. II	6 949 936,41	763,0966	9 107,54	0,00	0,00	0,00	-585,52
31/12/2018	R1 PART CAPI. R1	561 571,90	6 237,7191	90,02	0,00	0,00	0,00	-6,92
31/12/2019	II PART CAPI. I	7 197 410,13	759,7516	9 473,37	0,00	0,00	0,00	-15,75
31/12/2019	R1 PART CAPI. R	1 312 126,74	14 096,6809	93,08	0,00	0,00	0,00	-0,70
31/12/2020	II PART CAPI. I	7 179 682,94	756,4396	9 491,41	0,00	0,00	0,00	-396,07
31/12/2020	R1 PART CAPI. R	2 342 113,65	25 266,6809	92,69	0,00	0,00	0,00	-4,41
31/12/2021	II PART CAPI. I	8 356 622,39	802,4206	10 414,26	0,00	0,00	0,00	267,80
31/12/2021	R1 PART CAPI. R	2 754 805,75	27 248,4366	101,09	0,00	0,00	0,00	2,02
30/12/2022	II PART CAPI. I	6 699 017,19	727,9998	9 201,94	0,00	0,00	0,00	-19,88
30/12/2022	R1 PART CAPI. R	3 467 514,09	39 050,8735	88,79	0,00	0,00	0,00	-0,73

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-74,420800	-700 384,50
Solde net des Souscriptions / Rachats	-74,420800	-700 384,50
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	727,999800	

	En quantité	En montant
RI PART CAPI R		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	14 681,000000	1 322 500,74
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 878,563100	-272 779,34
Solde net des Souscriptions / Rachats	11 802,436900	1 049 721,40
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	39 050,873500	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
II PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	<b>30/12/2022</b>
FR0013236601 II PART CAPI I	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,60
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	44 282,84
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	4 286,65

	<b>30/12/2022</b>
FR0013236593 R1 PART CAPI R	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,20
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	33 908,79
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	1 640,09

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Frais de gestion rétrocedés	1 450,24
<b>Total des créances</b>		<b>1 450,24</b>
Dettes	Frais de gestion	19 803,09
<b>Total des dettes</b>		<b>19 803,09</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-18 352,85</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>9 955 570,83</b>	<b>97,92</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	234 565,50	2,31
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	9 721 005,33	95,61
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>1 450,24</b>	<b>0,01</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-19 803,09</b>	<b>-0,19</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>229 313,30</b>	<b>2,26</b>
DISPONIBILITES	229 313,30	2,26
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>10 166 531,28</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>234 565,50</b>	<b>2,31</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>234 565,50</b>	<b>2,31</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>234 565,50</b>	<b>2,31</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>234 565,50</b>	<b>2,31</b>
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	345	234 565,50	2,31
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>9 721 005,33</b>	<b>95,61</b>
<b>TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>591 556,35</b>	<b>5,82</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>591 556,35</b>	<b>5,82</b>
FR0010455808 CM-AM PEA SECURITE (RC)	EUR	55	591 556,35	5,82
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>9 129 448,98</b>	<b>89,79</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 928 409,50</b>	<b>38,64</b>
FR0010298596 MONETA MULTI CAPS C FCP 4DEC	EUR	1 525	529 266,50	5,21
FR0011398809 OFI INV.H.YIELD 2023 IC FCP 4D	EUR	4 265	435 371,20	4,28
FR0011777390 SUNNY EURO STRAT.E FCP 4DEC	EUR	820	912 955,20	8,98
FR0013290939 COMGEST MONDE Z SICAV 4DEC	EUR	122	300 659,24	2,96
FR0013290947 COMGES.RENAIS.EUROPE Z SI.4DEC	EUR	1 920	416 025,60	4,09
FR0013353828 CM-AM CASH ISR (RC)	EUR	16	819 885,60	8,06
FR0014003N93 LYX.MSCI WLD UC.ETF MH.EUR SI.	EUR	56 660	514 246,16	5,06
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>5 201 039,48</b>	<b>51,15</b>
LU0095623541 JPM.IF GLOB.MACR.OPP.CL.C C.3D	EUR	3 715	623 859,95	6,14
LU0445386955 N1 AL 10 MA BIC	EUR	39 350	578 484,35	5,69
LU0503631631 PICT.GL.ENV.OPPO.EUR CLI C.5D	EUR	1 145	359 129,25	3,53
LU0895805017 JUPITER DYNAM.BD D EUR C 2DEC	EUR	48 582,97	566 963,26	5,58
LU0959211243 LYX.SP500 UCITS DAILY HD D-EUR	EUR	3 815	753 309,90	7,40
LU0992631217 CARMIG.FLEXIB.BD.F EUR C 3DEC	EUR	435	474 223,95	4,66
LU1331973468 ELEVA ABSOL.RET.EURO.CL.R 2DEC	EUR	3 350	461 697,00	4,54
LU1663838545 DWS CONCEPT KALDEMORG.TFC C.3D	EUR	4 100	468 343,00	4,61
LU1670720462 MG LUX GL.MACR.BD FD EUR C C3D	EUR	42 602	630 454,22	6,20
LU1681044720 AM.MSCI SWITZ.UCITS ETF EUR C	EUR	30 200	284 574,60	2,80

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**  
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part R1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*